

Présentation

Le service des piscines propose une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes, plusieurs activités pour les enfants et les adultes.

Conditions d'inscription

L'inscription à une activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, soit à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement. Si vous bénéficiez d'une prise en charge par votre Comité d'entreprise, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil qui vous indiqueront les conditions d'acceptations. L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. Le bonnet de bain est obligatoire. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Des casiers fermés à clés sont à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol de vos effets personnels.

Il est interdit de pénétrer sur les bords des bassins sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- de tout accident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées par l'ensemble du personnel des piscines,
- de tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de votre activité.
- de perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à votre activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines :

aquarive@quimper.bzh / Tel. 02 98 52 00 15

Modification/annulation/interruption d'une activité

Conformément au règlement intérieur des piscines de Quimper Bretagne Occidentale : article 4 ; alinéa 4-4 :

Une fois le droit d'entrée ou autre prestation acquittée, aucun remboursement n'est possible.

Les tarifs 2026-2027

(d'octobre 2026 à juin 2027)

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire. Retrouvez tous les tarifs en vigueur sur le site www.quimper-bretagne-occidentale.bzh, rubrique « piscine ».

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours. Le destinataire est le service des piscines

Vos réponses sont obligatoires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Piscine Aquarive
159 bd de Creac'h Gwen – 29000 Quimper

Piscine Aquarive

159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Piscine de Kerlann Vihan

161 avenue des oiseaux - 29000 Quimper

Renseignements et informations

Tél. 02 98 52 00 15 / courriel : aquarive@quimper.bzh

www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/piscines

Activités annuelles

Session 2026/2027

Piscine de Kerlann Vihan :

- Aquadanse
- Natation Perf 2 option aquadanse

Piscine Aquarive :

- Formation BNSSA
- Pré BNSSA

AQUARIVE

Activités	Jours	Horaires *	Âge	But de l'activité	Site de l'activité
Aquadanse	samedi	10h30 - 12h	de 12 à 19 ans	- Découverte de la natation synchronisée de manière ludique. - Préparation au sol et déplacement chorégraphié dans l'eau. - Présentation d'un gala en fin de saison. NIVEAU DEMANDÉ : - la maîtrise des 3 nages (dos, brasse et crawl), - être à l'aise dans l'eau Test pour la constitution des groupes.	KERLAN VIAN
Natation perf2 option aquadanse	samedi	9h45 à 10h25	à partir de 10 ans	- Se perfectionner dans les différentes nages afin d'atteindre un niveau correct pour l'activité aquadanse. - Découvrir les bases des mouvements de la natation synchronisée.	
Pré-BN SSA	samedi	10h35 - 11h15	à partir de 15 ans	- Se perfectionner dans les différentes nages et se familiariser avec l'utilisation des palmes, masque et tuba. - Se perfectionner dans la pratique de l'apnée et des distances chronométrées qui composent l'ensemble des épreuves du BN SSA.	AQUARIVE
Formation BN SSA	samedi	10h30 - 12h	à partir de 17 ans	- Préparation aux épreuves pratiques de l'examen : apnée, mannequin, palmes, natation et action du sauveteur sur le noyé. Informations pour l'épreuve théorique de prévention et de réglementation : - niveau demandé : - la maîtrise des 3 nages (dos, brasse et crawl); - récupérer un objet au fond du grand bassin Test de sélection obligatoire.	

* Sous réserve de places disponibles

Informations générales

- Cours une fois par semaine
- Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés
- Fin des cours le 26 juin 2027 sauf BN SSA qui se termine par le passage de l'examen.
- Certificat médical obligatoire**
- Le port du bonnet de bain est obligatoire**

Conditions d'inscriptions

Pour la préparation au BN SSA

Afin d'intégrer cette formation, un test sera à réaliser :

- > 400 mètres nage libre
- > 100 mètres (25 m nage hybride, 25 m rétropédalage, 25 m avec une apnée de 12,50 m, 25 m remorquage mannequin enfant)
- * Entretien de motivation
- > Test d'admissibilité sur place le samedi 10 octobre de 10h30 à 12h.
- > Paiement entre le 12 et le 17 octobre, aux heures d'ouverture au public.

Pour l'aquadanse

- > Test d'admissibilité le samedi 10 octobre de 10h30 à 12h.
- > L'encadrant vous confirmera l'inscription par téléphone dans la semaine, puis paiement le 17 octobre entre 9h45 et 12h.

Pour le perf 2 option aquadanse et le pré-BN SSA

- > Test à partir du 7 juillet, sur réservation :
- > Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 17h à 18h15.

Paiement avec le dossier complet du lundi 14 septembre au dimanche 27 septembre de 9h à 19h (17h le weekend) à la piscine de KERLANN VIHAN.

LES TARIFS 2026/2027

(d'octobre 2026 à juin 2027)

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire. Retrouvez tous les tarifs en vigueur sur le site www.quimper-bretagne-occidentale.bzh, rubrique «piscine».

Modes de paiement acceptés :

Espèces, chèques, carte bancaire, chèques vacances, coupons Sport, ANCV.

* Sous conditions (renseignements à l'accueil des piscines)
Les tarifs sont donnés à titre indicatif et votés par le Conseil communautaire.

